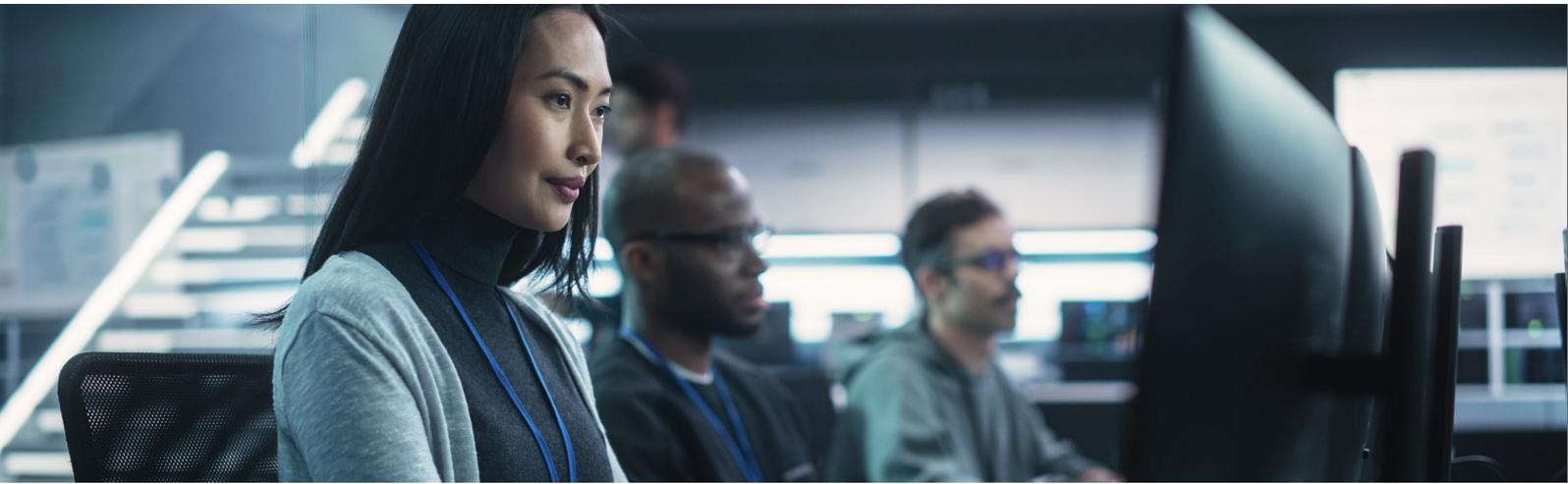


Services de gestion des risques Cyber

Niveau 2: Prime CyberEdge® entre 900 € et 4 999 €



Même si une entreprise fait tout son possible pour se protéger d'une attaque cyber via son propre service informatique, cela peut s'avérer insuffisant dans l'environnement cyber actuel, qui évolue rapidement. Dans le cadre du programme de Cyber-résilience d'AIG, les assurés dont la prime annuelle de la police CyberEdge est comprise entre 900 € et 4 999 € bénéficient d'une large gamme d'outils et de services, dont la valeur peut atteindre 8 000 €, pour les aider à prévenir de manière proactive tout incident cyber.

Apprentissage en ligne de la cybersécurité pour les employés et simulations d'hameçonnage

Formation des employés, simulations d'hameçonnage et cours de mise en conformité avec suivi des résultats dont peuvent bénéficier jusqu'à 30 employés, disponibles dans plus de 30 langues et adaptés aux rôles de chacun afin de renforcer les politiques de sécurité des clients. [Pour en savoir plus](#)

Évaluations de sécurité

Les clients bénéficient d'un point de vue extérieur sur leur réseau et leur stratégie de sécurité de leurs actifs exposés à internet, grâce à des systèmes de notation faciles à comprendre. [Pour en savoir plus](#)

Analyse des données circulant sur le darknet

Identification des risques cyber liés aux données de l'entreprise exposées sur le darknet. [Pour en savoir plus](#)

Évaluation des risques liés aux rançongiciels

Une évaluation personnalisée des risques liés aux rançongiciels, basée sur les derniers renseignements collectés en matière de cybermenaces. Cette évaluation classe et note les contrôles clés mis en place par le client et susceptibles de contribuer à la prévention d'un rançongiciel. [Pour en savoir plus](#)

Évaluation des risques liés à l'identité

Évaluation des risques liés à la gestion des identités de l'infrastructure Active Directory du client pour identifier les comptes s'authentifiant sans MFA ou les comptes de service faiblement protégés. Ce service offre également la consultation. [Pour en savoir plus](#)

CyberMatics®

Le service technologique breveté d'AIG aide les clients à vérifier la posture de leur organisation en matière de risque cyber, à hiérarchiser la mise en œuvre de contrôles de réduction des risques et à prendre les meilleures décisions d'investissement dans leur programme de cybersécurité. [Pour en savoir plus](#)

Plan sur-mesure de gestion de crise

Modèle de plan d'intervention en cas d'incident adapté à la taille de l'entreprise afin de s'assurer que le client puisse réagir de manière appropriée, rapide et efficace à un incident cyber. [Pour en savoir plus](#)

Portail d'information sur la cybersécurité

Accès en ligne, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à des informations actualisées sur la cybersécurité, y compris des conseils sur les bonnes pratiques à adopter, des données sur les sinistres et un simulateur de violation. [Pour en savoir plus](#)

Plateforme de communication CyberEdge (UK seulement)

Développée par Cygnvs, la plateforme permet une collaboration hors réseau pour gérer efficacement la réponse à l'incident Cyber et la déclaration de sinistre auprès d'AIG. [Pour en savoir plus.](#)

Initiation à la procédure sinistres d'AIG

Examen individuel des mesures essentielles d'intervention et de signalement qu'un client doit effectuer en cas d'incident cyber. [Pour en savoir plus](#)

Ligne d'assistance pour les sinistres Cyber

Dès qu'un appel est passé à la ligne d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7, l'équipe de gestion des sinistres CyberEdge se coordonne avec le client pour mettre en œuvre un plan d'intervention, faire appel à tous les consultants nécessaires pour identifier les menaces immédiates et commencer le processus de restauration et de récupération.

Inscription au service de gestion des risques Cyber d'AIG

Une demi-heure avec un conseiller expert en cybersécurité d'AIG pour en savoir plus sur les services gratuits disponibles dans le programme Cyber-Résilience.

Consultation AIG sur le risque Cyber

Session individuelle avec un conseiller en risque Cyber d'AIG pour répondre aux questions des clients, telles que leur posture en matière de risque, les conclusions du rapport sur la maturité cybernétique ou les services préventifs inclus dans leur police CyberEdge®. [Pour en savoir plus](#)

N'attendez plus. Contactez l'équipe de conseil en risques Cyber d'AIG - cyberlosscontrol@aig.com.

L'assuré n'a aucune obligation de recourir aux services présentés ci-dessus. AIG peut les modifier, en ajoutant, supprimant un outil ou un service, ou interrompre la disponibilité des services à tout moment. Les services peuvent être fournis en tout ou partie par AIG ainsi que par des prestataires externes sous la seule responsabilité de ces derniers. Lorsque l'assuré a recours à un servi@ourni par un prestataire externe, il entre alors dans une relation contractuelle directement avec ce prestataire qui peut être amené à lui facturer des frais pour ces services. Il appartient alors à l'assuré de s'acquitter de ces sommes. Des réductions tarifaires peuvent être concédées par le prestataire uniquement aux assurés titulaires d'une police cyber AIG en vigueur.

Le contenu de cette publicité est donné à des fins d'information et ne peut en aucun cas être considéré comme un conseil ou une offre de contracter et ne peut être invoqué pour réclamer une couverture ou engager la responsabilité d'AIG. Seules les conditions de la police d'assurance – disponibles sur demande – contiennent une description contraignante de la couverture. Tous les produits et services sont fournis par les succursales locales d'AIG Europe S.A. Les produits ou services peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et juridictions, et la couverture est susceptible de varier selon les pays. AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg - Numéro de TVA LU30100698, <http://www.aig.lu>. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances, 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.